

Sommaire

- 📖 Page 2,3: Action Base-élèves
- 📖 Page 3: Elections : organisation pour une meilleure diffusion des propositions de la CGT lors des élections aux commissions paritaires de décembre 2008
- 📖 Page 4: Alerte: Ecole en danger
- 📖 Page 5/6: Mise en place de l'accompagnement éducatif à compter de la rentrée 2008 (BO)
- 📖 Page 7: Compte-rendu de la RIS du 21/06/08
- 📖 Page 8: Appel lancé, à l'initiative d'Antoine Prost



Marseille

5

Rassemblement. Le collectif Stop fichage, rejoint par les organisations syndicales et des élus, s'oppose au système de gestion informatique des élèves. Ils en dénoncent les dangers devant l'IA.

L'informatique se fiche de l'éthique

L'Éducation nationale glisse sur une pente savonneuse : le système base-élève complète la loi prévention délinquance dans le contrôle des populations.

Le système de gestion informatique des données concernant les élèves, centralisé au niveau national par Internet, n'est plus réservé au strict cadre de l'école.

La loi adoptée en mars 2007 impose par modification du Code de l'Éducation, le partage d'informations entre les acteurs sociaux, professionnels de la santé, enseignants, policiers, magistrats et le maire.

Ce dernier ayant accès aux dossiers de la CAF et de l'Inspection académique, a le pouvoir de demander la suppression ou la mise sous tutelle des allocations familiales, par exemple. C'est le genre d'usage que craint de voir appliquer le collectif Stop fichage.

Ils étaient une trentaine seulement à venir tempêter devant l'Inspection académique hier à 14h.

Un petit nombre qui s'explique : le collectif Stop fichage, composé de Sud, la LDH, Cima de, CNT, Udaa, La Riposte et la LCR, mais surtout d'associations de parents d'élèves et d'enseignants mobilisés depuis janvier a été rejoint il y a peu par d'autres organisations syndicales et élus. « Il y a eu un peu d'hésitation au niveau des syndicats au départ car on voyait mal les intentions sérieuses derrière ce système de gestion présenté comme un banal outil de gestion généralisé à la rentrée 2008 », note Martine Dupuy, secrétaire départementale Snudi-FO 13.

C'est avant tout la conception idéologique qui sous-tend cette base informatique qui est attaquée.

Une « atteinte à la liberté individuelle » qui semble se généraliser, estime Hélène Valadeau, adjointe à la démocratie partici-



Le retrait pur et simple de la base-élève, pas un bidouillage de l'expérimentation : le collectif Stop fichage ne désarme pas et interpelle l'IA.

pativité de la mairie des 13/14.

Elle égraine : « Il y a beaucoup d'actualités inquiétantes, on attaque par le biais des conditions d'accueil faites aux étrangers, par les nouvelles réformes sur lesquelles les enseignants ne sont pas concertés, les fermetures de classes... »

C'est encore en douce que le ministre Xavier Darcos revient sur ce fichage. Dans une missive à la PEEP, il dit alléger le dossier de ses volets grinçants comme la profession des parents, le

niveau social, les particularités... reste que l'inquiétude porte sur l'arsenal législatif qui permet de croiser les données, d'autant qu'il est lié au contexte politique général de reconduite aux frontières.

Car une société qui a peur de ses enfants au point de les fichier pour mieux les contrôler ne peut être qu'une société malade. Ceux-là ont bien raison de s'alarmer.

MYRIAM GUILLAUME

Le recul de Darcos : la preuve qu'ils ont raison

Dans un courrier de jeudi dernier adressé à la PEEP, le ministre Xavier Darcos revient sur la base-élève : le gouvernement propose une version révisée, allégée des champs les plus polémiques. Une méthode peu cavalière pour une annonce pas vraiment rassurante, mais qui renforce les opposant à la base-élève dans leur position.

« Si Darcos recule, c'est que nous avons raison », analyse une militante du Snudi-FO. Encore faut-il que l'annonce soit confirmée. Interrogé par la délégation du collectif sur la lettre, le délégué académique à la vie scolaire des 1er et 2nd degrés « a reconnu qu'on se disposait de rien de plus que ce communiqué à la PEEP et que l'expérimentation ne sera plus à l'ordre du jour à partir de septembre. Mais il ne nous a pas donné plus de garantie que ça », rapporte la délégation. Pas dupes, les membres du collectif

ne désarment pas, d'autant que des zones d'ombre subsistent. « Nous avons insisté sur ce point que la loi prévention délinquance permettait à l'Inspection académique de communiquer des informations aux municipalités, aux travailleurs sociaux, aux services de police et aux magistrats... il a convenu que le partage d'informations privées constituait un problème du point de vue des libertés individuelles », précise Philippe Dieudonné de la LDH, « et pas d'assurance non plus quant aux éventuelles sanctions prises contre les enseignants qui ne remplissent pas les fichiers ».

Et puis, apprendre par l'AFP un recul sur une question contre laquelle on se bat depuis un an... Le collectif refuse de se laisser endormir : « C'est un arrêt de l'expérimentation qu'on demande, pas un bidouillage. »

M.G.

Repères

1 000

signatures sont apposées sur la pétition du collectif stop fichage des Bouches-du-Rhône qui demande le retrait du logiciel. On peut encore signer en ligne sur le site www.sudeduc13.ouavon.org, par exemple.

Le point lundi 23

Le collectif et toutes les organisations syndicales qui l'ont rejoint invitent ceux qui souhaitent se mobiliser contre la base-élève à un point sur les actions à mener lundi 23 juin à 20 heures dans les locaux de la militante librairie Mille Bâbords, 61, rue Consolat.

La lettre à l'IA

Dans une lettre à l'inspecteur d'académie, le président du groupe communiste et républicain considère la base-élève comme « une atteinte grave à la vie privée » et condamne : « Le bon fonctionnement des écoles ne nécessite en rien un fichier national de tous les élèves. »

Base élèves dans le premier degré

Lettre InfoCNIL

Base élèves 1er degré : la CNIL se félicite des modifications apportées par le Ministre de l'Éducation Nationale

19/06/2008 - Communiqué

La CNIL a pris acte du communiqué du Ministre de l'Éducation nationale du 13 juin dernier concernant les modifications apportées au contenu du fichier «base élèves 1er degré». Notre Commission relève avec satisfaction que ces modifications répondent aux interrogations qu'elle avait pu formuler s'agissant notamment de la collecte de la situation familiale de l'élève ou encore de données relatives à des besoins éducatifs particuliers.

La CNIL profite de cette occasion pour réaffirmer la place centrale que revêt l'information des parents et des personnels éducatifs dans le cadre du déploiement de ce dispositif.

Elle insiste sur la nécessité que tous les parents d'enfants concernés par la base élèves 1er degré à la rentrée 2008 soient clairement avertis, en particulier lors de l'inscription de leur enfant, des modalités d'utilisation de ce fichier, de son contenu exact et des conditions dans lesquelles ils pourront avoir communication des informations concernant leur enfant.

Accueil > **La CNIL** > **Actualité** > **Communiqués** > Base élèves 1er degré : la CNIL se félicite des modifications apportées par le Ministre de l'Éducation Nationale
Copyright © 2004-2005 CNIL République Française

Elections professionnelles 2008



Face aux multiples dégradations de notre métier et de nos conditions de travail, il est indispensable de tout mettre en oeuvre pour donner une véritable force aux syndicats. C'est en ce sens que les élections professionnelles sont un instant très important pour chacun d'entre nous : la représentativité et les moyens d'un syndicat sont fonction du nombre de voix aux élections, tout se joue au pourcentage...

La CGT, syndicat puissant et efficace dans de nombreuses branches professionnelles (y compris dans l'éducation nationale, par exemple chez les PLP), est aujourd'hui très minoritaire dans le premier degré.

En conséquence, le SDEN-CGT dans le premier degré ne siège pas dans les diverses commissions administratives, ne bénéficie que de très peu de moyens de décharge syndicale... et donc parvient difficilement à être la force de résistance que nous souhaiterions tous.

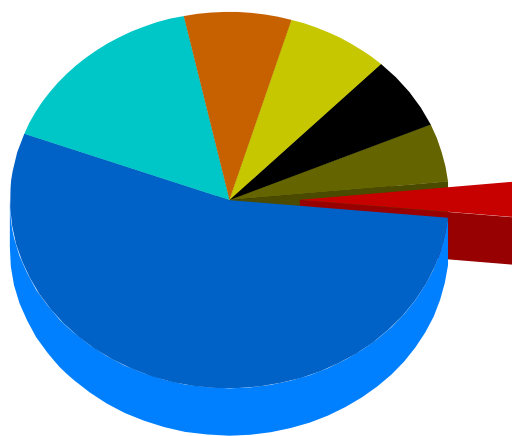
Face à cela, un syndicat ultra majoritaire devient presque l'unique interlocuteur de l'administration, profite de la quasi-totalité des moyens alloués aux syndicats, sans pour autant être la force de lutte dont nous avons besoin.

Pour en finir avec cette situation, Pour qu'enfin notre syndicat puisse se faire votre porte-parole efficace, Pour que la démocratie existe réellement dans nos instances syndicales, Pour faire entendre nos revendications et les faire aboutir,

**VOTONS ET FAISONS
VOTER MASSIVEMENT
POUR LE SDEN-CGT**



CAPD Premier degré janvier 2007



Snu-ipp	Se-Unsa	Snudi-Fo	Sgen-Cfdt
Sud	Sne	Sden-Cgt	

SNU-IPP FSU	7 sièges
SE-UNSA	2 sièges
SNUDI-FO	1 siège

SNU-IPP	SE-UNSA	SNUDI-FO	SGEN-CFDT	SUD	SNE	SDEN-CGT
54.46	15.96	7.81	7.57	6.31	5.01	3.1



Alerte ! école en danger

Lettre ouverte à la population...

Nous, enseignants CGT, sommes révoltés de la destruction actuelle de notre système éducatif.

Nous dénonçons **les multiples annonces de réformes non suivies de textes de lois** permettant leur réelle application (les circulaires parues se contredisent et laissent la place à la confusion)

Nous dénonçons ces mêmes réformes, **rétrogrades, qui sont en opposition complète avec les études de psychologie de l'enfant** (allongement du temps de travail des élèves en difficulté sur la journée ou pendant les vacances par exemple)

Nous dénonçons les transformations de notre métier qui nous astreignent à travailler toujours plus, souvent dans des conditions incohérentes voire déplorables, pour **réduire les coûts de l'éducation et toujours moins au service des élèves**

Nous dénonçons ces mêmes **économies budgétaires** qui aboutissent à des **fermetures de classes, au non remplacement des enseignants absents, à la disparition des structures spécialisées, au recours de plus en plus à la précarisation** (AVS des directeurs, EVS pour accompagner les enfants handicapés)...en clair à une éducation nationale de moins en moins égalitaire qui pousse les parents qui en ont les moyens vers les structures privées.

Nous dénonçons ces **effets d'annonces médiatiques** qui font croire à des progrès alors que ce ne sont que des moyens de détruire un peu plus ce qui fonctionnait mais ne convenait pas à la politique économique actuelle (LOLF, RGPP)

Nous dénonçons l'utilisation insidieuse de la structure éducative à des fins de **fichage des enfants** et de leur famille sans le respect des droits fondamentaux à l'information et aux libertés individuelles (fichier base élèves, évaluation CM2 expérimentales)

Nous dénonçons le **recours systématique à des indicateurs chiffrés**, des pourcentages, des statistiques de rentabilité alors qu'il s'agit de nos enfants : **nos enfants ne sont pas des marchandises.**

Parents, citoyens, c'est la destruction de tout notre système éducatif public qui se joue aujourd'hui. NOUS NE VOULONS PAS ETRE LES COMPLICES D'UNE TELLE ATTAQUE !

Ce n'est pas une fatalité. Nous pouvons encore dire NON ! mais la voix seule des enseignants ne suffira pas...

L'école est le pilier de la société de demain. Pour nous, pour nos enfants, unissons-nous et luttons POUR l'école que nous voulons : une école au service de nos enfants.

Pour la CGT Educ'action, la section de Gardanne



Abise en place de l'accompagnement éducatif

à compter de la rentrée 2008 dans les écoles élémentaires

DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

C.n° 2008-081 du 5-6-2008 NOR:MENE0800453C
RLR: 510-0 MEN-DGESCOB3-2

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux IA-IPR ; aux IEN chargés de circonscription du 1er degré ; aux directrices et directeurs d'école

• À partir de la rentrée scolaire 2008, l'accompagnement éducatif sera mis en place dans toutes les écoles élémentaires relevant de l'éducation prioritaire, publiques et privées sous contrat, en particulier celles des réseaux "ambition réussite".

Entre le temps de l'École et celui de la famille et contribuant à l'égalité des chances entre tous les élèves, l'accompagnement éducatif constitue une offre éducative complémentaire aux enseignements obligatoires ainsi qu'à l'aide personnalisée de 2 heures par semaine offerte aux élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage et qui sera mise en oeuvre dès la rentrée 2008 dans toutes les écoles dans le cadre plus général de la réforme de l'école primaire.

1 - Modalités générales

L'accompagnement éducatif est proposé à tous les élèves volontaires du cours préparatoire au cours moyen 2ème année. D'une durée indicative de deux heures, l'accompagnement éducatif est organisé quatre jours par semaine tout au long de l'année, de préférence en fin de journée après la classe, en prenant en compte l'équilibre de la journée et de la semaine des élèves. Il offre, sans être limitatif, trois domaines d'activité : l'aide au travail scolaire, la pratique sportive, la pratique artistique et culturelle. La part respective de ces trois domaines peut varier au cours de la semaine et pendant l'année, selon les formules définies par l'école. Il est toutefois souhaitable que les élèves bénéficient des trois types d'activité.

L'accompagnement éducatif favorise l'accès des élèves aux techniques usuelles de l'information et de la communication et permet l'utilisation des outils numériques. L'ensemble

des ressources de l'école est à mobiliser, notamment la bibliothèque-centre documentaire. L'accès des écoliers au centre de documentation et d'information du collège du secteur peut être organisé, dans le cadre d'un travail en réseau.

Dès la rentrée scolaire, le directeur d'école informe les familles de la mise en oeuvre de ce dispositif et diffuse un document d'information précisant les procédures d'inscription, les contenus proposés et l'assiduité requise. L'inscription à l'accompagnement éducatif nécessite l'autorisation parentale et se fait selon les modalités habituelles. Les activités sont

encadrées principalement par des enseignants volontaires, des assistants d'éducation, des intervenants extérieurs (associations, structures culturelles et sportives...). Peuvent également intervenir des personnels non enseignants, des étudiants, des parents d'élèves, des bénévoles (membres d'associations, enseignants à la retraite...). Les activités qui se déroulent à l'extérieur de l'école doivent être placées sous la responsabilité d'un membre de l'équipe pédagogique.

Les personnels qui participent à l'accompagnement éducatif peuvent percevoir une rémunération en heures supplémentaires effectives ou en vacances, selon leur statut. La participation des assistants d'éducation se fait dans le cadre de leurs missions, qui intègrent désormais les activités culturelles.

Les conventions nécessaires sont passées entre la collectivité territoriale, l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale et éventuellement l'association concernée. Le ou les directeurs d'école concernés contresignent la convention dont un exemplaire reste à l'école.

2 - Contenus des activités

2.1 L'aide au travail scolaire

Elle permet aux élèves d'apprendre leurs leçons ou d'approfondir le travail de la classe. Elle peut comporter une aide méthodologique ou permettre d'autres activités : lecture, atelier

scientifique, projet transversal, recherches documentaires, pratique des langues vivantes. L'aide au travail scolaire est coordonnée ou assurée par des enseignants volontaires, avec le renfort des assistants d'éducation ou d'autres intervenants compétents, y compris des assistants et vacataires étrangers pour la pratique des langues vivantes. 22 La pratique sportive Les activités sportives proposées dans le cadre de l'accompagnement éducatif, prolongent les enseignements obligatoires d'éducation physique et sportive (EPS), et offrent aux élèves un temps supplémentaire de pratique sportive. Les initiatives qui permettent aux élèves de mieux connaître leur corps, favorisent bien-être et santé, notamment dans le cadre de la lutte contre l'obésité et qui conduisent à l'autonomie, sont particulièrement recherchées. En fonction des ressources locales, on s'efforcera de diversifier le choix des pratiques sportives. La complémentarité avec les enseignements d'EPS est nécessaire. La collaboration avec l'USEP sera recherchée pour la mise en place et la conduite des projets.

Au-delà des interventions des enseignants, l'animation d'activités sportives peut être confiée aux assistants d'éducation, sous la responsabilité d'un membre de l'équipe pédagogique. Il peut également être fait appel à la collaboration des personnels territoriaux de la filière sportive et des éducateurs sportifs des associations sportives locales et aux partenariats avec les clubs affiliés aux fédérations sportives agréées par le ministère chargé des sports.

Mise en place de l'accompagnement éducatif (2)

Les projets élaborés par les écoles avec les associations sportives, qu'elles soient scolaires ou non, devront être présentés au Centre national pour le développement du sport (CNDS), afin de bénéficier des financements prévus pour les intervenants mobilisés. Pour l'année civile 2008, 20 millions d'euros sont réservés à cet usage par le CNDS (premier et second degrés). Dans la mesure où les activités organisées dans le cadre de l'accompagnement éducatif, notamment par les associations sportives, s'entendent comme une initiation, les élèves n'ont pas à souscrire de licence sportive ni à présenter un certificat médical, le principe de l'aptitude physique a priori étant retenu comme lors des activités d'enseignement obligatoire.

Seules les restrictions à certaines pratiques pour des élèves présentant des handicaps ponctuels ou permanents font l'objet d'un certificat médical préalable.

23 La pratique artistique et culturelle Tous les domaines et toutes les formes de l'art et de la culture sont à envisager (histoire des arts, arts visuels, architecture, musique, cinéma, arts appliqués, arts du goût, théâtre, danse, écriture, cirque, etc.), sans oublier les sciences et techniques et les langues vivantes. L'accent est mis sur les activités d'expression et de création artistiques aboutissant à des réalisations concrètes, en cohérence avec les actions artistiques et culturelles prévues par le projet d'école.

Les partenariats avec les structures artistiques et culturelles situées dans l'environnement des écoles sont à privilégier. Les ateliers artistiques, conduits par un artiste et un enseignant, peuvent être organisés sur le temps de l'accompagnement éducatif, selon les règles habituelles d'organisation et de financement.

Il est nécessaire, pour l'ensemble des activités, de s'assurer de la qualité de l'encadrement et de faire appel, le cas échéant, à des associations agréées, au niveau local ou national.

3 - Cohérence locale et pilotage départemental

Le projet d'accompagnement éducatif fait l'objet d'un volet spécifique du projet d'école après validation de l'inspecteur de l'éducation nationale qui veille à la cohérence d'ensemble. Le directeur d'école prend toutes dispositions afin de garantir l'efficacité et la sûreté du dispositif; il peut, si nécessaire, désigner un responsable de site parmi les personnels enseignants. L'accompagnement éducatif est un prolongement du service public de l'éducation : les différents régimes de responsabilité applicables en cas d'accident pouvant survenir durant ces heures sont identiques à ceux pouvant être mis en oeuvre pendant le temps scolaire. L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, coordonne l'accompagnement éducatif dans son département. Il favorise en particulier l'établissement de conventions départementales ou d'avenants aux conventions existantes avec les partenaires (conseil général, associations...). Dans ce cadre, il veillera à engager une concertation avec les collectivités responsables du transport scolaire afin de garantir le meilleur service aux familles.

Au sein des différentes instances de pilotage départemental, l'inspecteur d'académie-DSDEN recherchera la mise en cohérence de l'accompagnement éducatif avec les dispositifs d'accompagnement des élèves hors temps scolaire qui existent déjà: contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), contrat éducatif local (CEL), dispositifs de réussite éducative, actions menées dans ce domaine à l'initiative des collectivités territoriales. Dès l'année scolaire 2008, l'accompagnement éducatif peut être organisé dans les écoles élémentaires qui ne relèvent pas de l'éducation prioritaire, sur une décision concertée de la municipalité et de l'inspection académique. Il convient alors que les modalités de mise en oeuvre en soient examinées conjointement. Toutes les informations nécessaires aux familles seront mises en ligne sur le site internet des établissements qui en disposent et sur le site de l'académie.

L'accompagnement éducatif devra être mis en place dans l'ensemble des écoles élémentaires de l'éducation prioritaire au plus tard au 1er octobre 2008.

Le ministre de l'éducation nationale
Xavier DARCOS



Compte rendu de la Réunion du 21/06/08

Base élèves

L'entrevue avec l'IA du 18/06/08 (voir article Marseillaise en page 2) n'a pas eu lieu: l'Inspecteur d'Académie a simplement accepté la remise des pétitions. Il était néanmoins ennuyé avec les déclarations du ministre en date du 13/06/08 (voir Lettre InfoCNIL en page 3). Il faudra quand même rester vigilant vis à vis de tous les fichages mis en place et notamment vis à vis de l'obligation départementale pour la mise en place du fichier Base-élèves

Evaluations

Notamment en dispositif Pare: ces évaluations au delà de leur caractère répétitif présentent un danger au niveau d'une évaluation déguisée de l'actions des enseignants.

L'évaluation expérimentale dans les Cm2 a été retirée suite à de vives réactions devant le caractère tendancieux de certaines questions. Si le caractère tendancieux de cette évaluation n'avait pas été dévoilé, elle aurait continué.

Cela soulève aussi le problème des grèves administratives: quel soutien des directeurs qui refuseraient de rendre de tels documents?

Organisation de la semaine/Stages de soutien

Stage de soutien: il n'y a pas eu de réaction globale des syndicats et une non organisation par les IEN: il aurait fallu bloquer mais comment localement?

Organisation de la semaine: la journée modifiée n'a aucune valeur pédagogique, il règne une certaine désorganisation de l'emploi du temps des familles entre l'école, le collège, les lycées. Il n'y a pas de textes officiels juste des consignes des IA.

Le but n'est que la destruction de l'école publique avec des heures de soutien qui risquent de devenir en partie payantes, les enseignants n'étant pas sûr d'être payés avec l'annualisation de leur temps de travail (voir heures de concertation/formation) et en laissant la situation se pourrir de l'intérieur.

Le problème réside aussi dans l'attitude des collègues attirés par les heures supplémentaires défiscalisées et qui participent par la même à la destruction de l'école de même que dans les lycées où les enseignants sont tombés dans le piège et travaillent l'été.

Grèves à répétition

Ces grèves ne provoquent-elles pas à la longue un effritement du nombre de gens dans l'action dû notamment aux collègues qui ne veulent pas se déterminer et aux syndicats majoritaires qui freinent cette action.

Action intersyndicale

Avec les syndicats majoritaire de l'éducation nationale, c'est un échec

Au sein de la CGT, cela marche beaucoup mieux mais chaque corporation ayant ses propres problèmes, certaines fédérations sortant d'actions dures ont du mal à reprendre les actions communes. Malgré tout, il y des actions tous les jours ce qui provoque un affaiblissement du gouvernement avec par exemple le report en octobre de l'étude de certains textes.

Nuit des écoles

Il y eu des pressions des IEN. Le 28, suite de l'action: « l'école est finie ».

Rentrée 2008

Que fait-on à la rentrée: se réunir à la pré rentrée?

Le désordre risque de se faire tout seul à la rentrée avec la désorganisation et des horaires ineptes.

Nouveaux programmes

Quelques changements légers mais la philosophie reste.

Droits syndicaux

Quand se feront les ½ journées d'information syndicale et les journées de formation syndicale avec les nouveaux horaires?

Les conférences placées le mercredi et refusées par les personnels avaient donné suite à des menaces de la part d'IEN qui sont revenus en arrière par la suite. Qu'en sera-t-il l'année prochaine avec le temps annualisé?

Elections professionnelles (voir page 3)

Il faut relancer les réunions sur Gardanne notamment et essayer d'entreprendre un travail en commun avec les UL et les territoriaux et Personnels TOSS

En fin de réunion, on fêtera le départ en retraite de Francis Fanjeaux et Nicole Lachaud, ainsi que le départ au Costa Rica de Christophe Guiral

Pour plus d'information:

Site Sden-CGT13:<http://cgteducaix.ouvaton.org/>:

Nous contacter: sdencgt13@wanadoo.fr

ursden.aixmille@wanadoo.fr

tél : 04 91 62 74 30



Évitons la catastrophe !

Appel lancé, à l'initiative d'Antoine Prost, par le CRAP-Cahiers pédagogiques

Le 28 mai, Antoine Prost lançait dans Le Monde comme historien de l'Éducation un vigoureux appel contre ce qu'il appelait un « Munich pédagogique » : dans un lâche consentement, tout le monde semblait accepter la réduction à moins de 140 du nombre de jours de classe à l'école primaire. Il nous a proposé de mettre en place sur notre site un appel à signatures, destiné à tous ceux qui, à côté d'autres protestations peut-être, ne veulent pas cautionner une mesure démagogique et contraire à la réussite scolaire. Alors que le dispositif décidé par le ministère n'est qu'un amer trompe l'oeil et que la rentrée prochaine se prépare dans la confusion générale, il faut nous faire entendre en exigeant l'annulation de cette mesure et une vraie concertation sur le volume et l'organisation du temps scolaire.

Avec la suppression de deux heures de classe dans l'enseignement primaire et la semaine de quatre jours, une catastrophe est en marche. Les comparaisons internationales nous montrent en mauvaise position et 10 à 15% des élèves qui entrent en sixième sont incapables de suivre. Et qu'est-ce qu'on fait ? On réduit la durée de l'enseignement, avec des programmes plus lourds encore, où il faut emmagasiner toujours plus de connaissances ! Il n'y a qu'une chose vraiment importante en éducation :

c'est le travail des élèves. Sur quel miracle, sur quelle potion magique, M. Darcos compte-t-il pour compenser les amputations qu'il décrète ? Les enseignants du primaire sont inquiets, car ils mesurent mieux que quiconque l'impossibilité de faire plus avec moins et ils savent qu'on les rendra responsables, demain, des échecs de l'école. Le résultat est connu d'avance : le nombre des élèves incapables de suivre en sixième va augmenter. Les parents informés des classes moyennes et supérieures sauront compenser, par des recours divers et payants, mais fiscalement avantageux, les insuffisances organisées de l'école publique. Les milieux populaires, eux, feront les frais de cette amputation.

Certes, on nous dit que les enfants en difficulté bénéficieront de deux heures de « soutien » : manière de les mettre à part, qui sera sans doute inefficace, surtout si on rallonge encore la journée des écoliers. Mieux vaudrait réfléchir à la manière de les prendre en compte dans la classe, en cessant de confondre heures de classe et heures de cours. La prise en charge de tous les élèves pendant les vingt-six heures, quitte à réaménager l'année scolaire, ou à travailler plutôt le mercredi matin que le samedi, est nécessaire pour que tous progressent et apprennent.

Nous lançons donc un appel pour un rétablissement du même volume horaire pour tous, qui doit s'accompagner d'un réaménagement des rythmes sur l'année et d'une vraie pédagogie différenciée, dans le cadre des cycles.

